


Lever les freins au développement de la filière méthanisation agricole

Salon des énergies
renouvelables, Paris

17 juin 2010

- 
- Avantages de la méthanisation agricole
 - Caractéristiques des projets agricoles
 - Axe 5 du PPE 2009-2013



Avantages de la méthanisation agricole

- Production d'électricité et de chaleur (objectifs de la directive 2009/28/CE du 23 avril 2009) ;
- Réduction des émissions de méthane PRG = 25 (objectifs de diminution des émissions de GES);
- Utilisation des digestats en substitution des engrais azotés;
- Diversification du revenu agricole et compétitivité des exploitations agricoles,...



Caractéristiques des projets agricoles

- Projets ancrés dans leur territoire: en amont
(approvisionnement) et en aval (digestats, chaleur)
- Projets non reproductibles, nécessitant un haut degré
d'expertise ;
- Projets peu rentables : investissements lourds, faibles
puissances et utilisant des substrats peu
méthanogènes ;



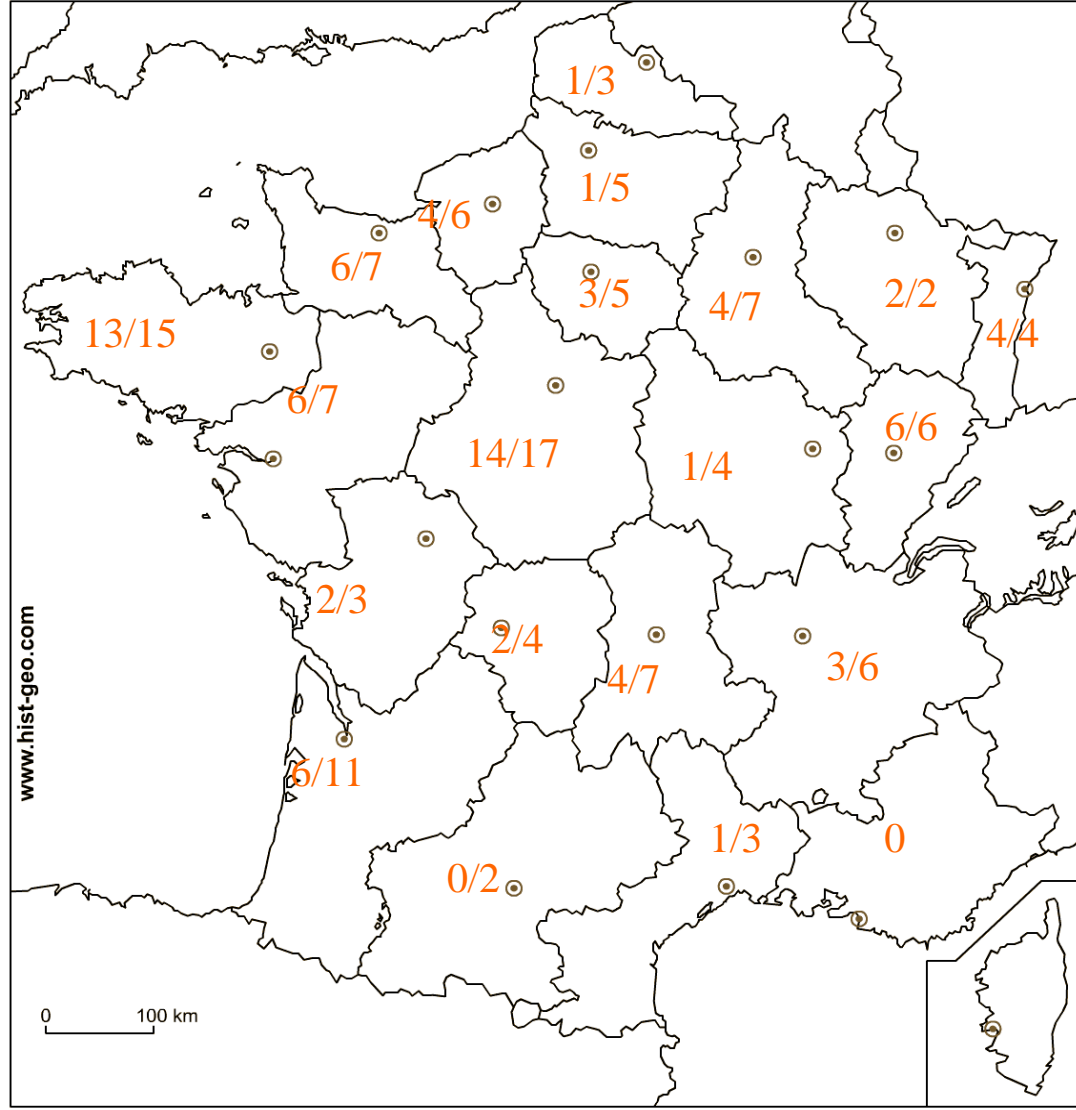
Axe 5 du PPE 2009-2013

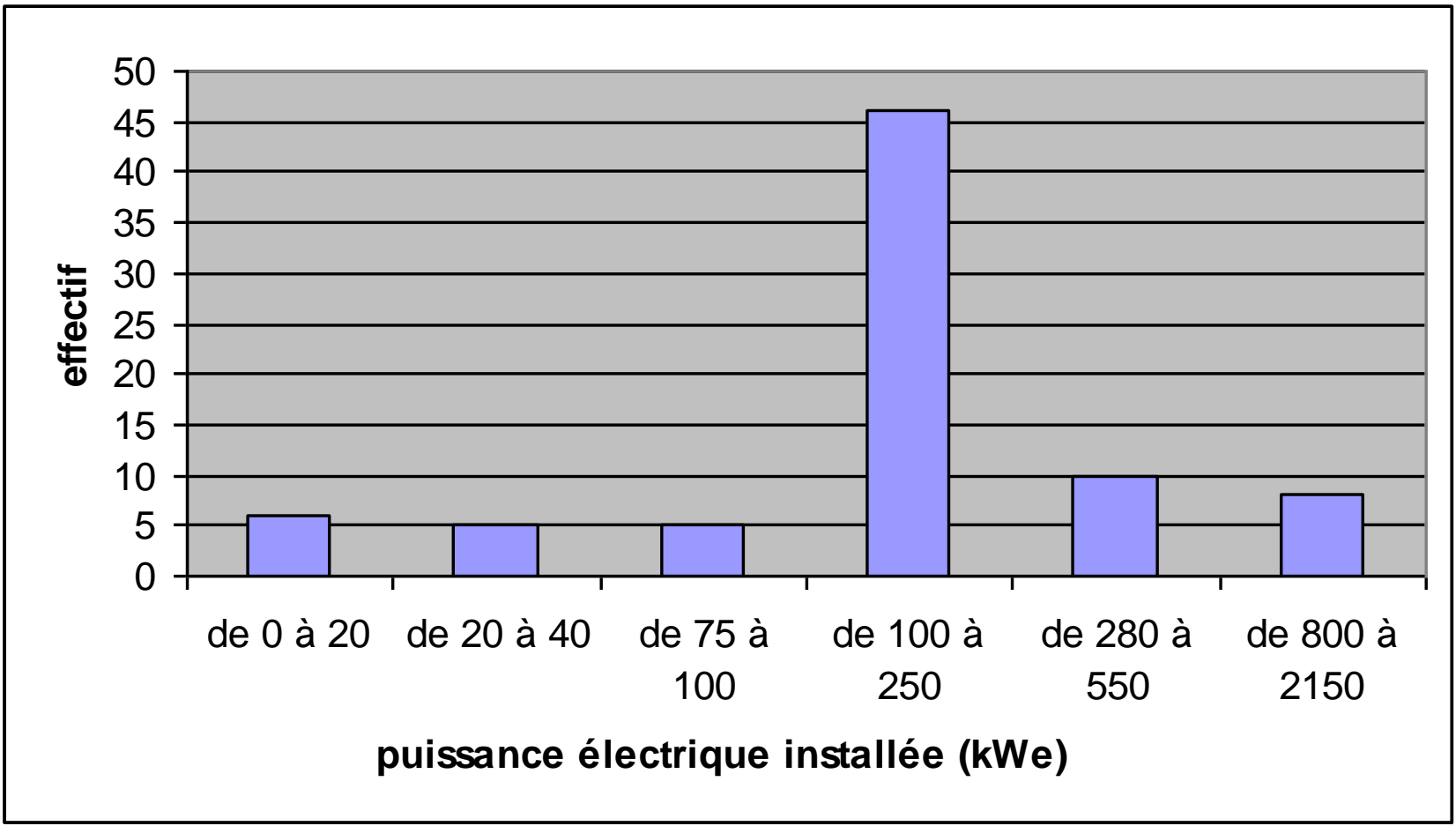
- Adapter l'environnement réglementaire et adm.;
- Promouvoir la formation des AMO;
- Capitaliser les expériences;
- Caractériser techniquement les digestats en vue de leur bonne utilisation en agriculture;
- Lever les obstacles à l'injection du biométhane;
- Proposer un tarif d'achat de l'électricité spécifique à la métha. agricole utilisant les effluents d'élevage;
- Soutenir les investissements.



Soutien des investissements: retour sur l'AP 2009

- AP lancé le 9 mars 2009, doté de près de 19 millions d'euros ;
- 82 projets sélectionnés sur 120 dossiers de candidature ;
- Puissance électrique installée de 23 MW ;
- 16.000 tep électriques (186.016 MWh) et 7.000 tep thermiques (81.382 MWh) par an substituées, soit approximativement 100.000 t éq.CO₂ ;
- 160 millions d'euros d'investissement







Soutien des investissements: lancement de l'AP 2010

- AP lancé le 1er juin 2010, doté de 7 millions d'euros
- Clôture le 15 juillet 2010 ;
- Pour plus d'informations:

✕ http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/article.php3?id_article=254

✕ auprès des DRAAF



Principaux critères de sélection

- Limiter les conflits d'usages
- Ne pas gaspiller la ressource = bonne efficacité énergétique
- Des plans d'approvisionnement rigoureux
- Valorisation du digestat



Merci de votre attention

vincent.szleper@agriculture.gouv.fr

Tel: 01 49 55 58 60